

Projet pilote cantonal „Subsidiarité, abus et fraude dans l'aide sociale“

Projet de la commune de Bienne

1. Objectifs

La situation en matière de comportement d'abus des personnes bénéficiant de l'aide sociale est analysée, le problème est décrit et quantifié, les diverses mesures pour découvrir et combattre la fraude sont étudiées et évaluées. Le coût et les avantages des diverses mesures ainsi que leur adéquation sont connus.

2. Optimisation des instruments de prévention

Le projet pilote permettra d'étendre et d'intensifier les contrôles:

- contrôle systématique des données des assurances sociales, du service des automobiles, etc.,
- évaluation systématique de toutes les données fiscales,
- contrôle et évaluation automatisés dans la gestion électronique des données et des dossiers,
- contrôle régulier des dossiers au terme d'une période donnée, controlling sous l'angle de la gestion du risque,
- recours aux avis du médecin-conseil pour l'ensemble du domaine médical,
- effort accru dans le domaine de l'encaissement.

3. Intervention des inspecteurs sociaux

Mandataire:

Société ABS (Betreuungsservice AG), Pratteln (BL)

Critères pour l'intervention des inspecteurs sociaux:

- Soupçon fondé de comportement malhonnête ou d'abus suite à une enquête interne ou à la dénonciation de tiers
- L'attribution du mandat s'effectue à la demande des collaborateurs et doit être approuvée par la direction du projet.

Mission des inspecteurs sociaux:

➡ Principe: enquêtes dépassant les possibilités internes

- Enquêtes sur place (absence effective du logement, taille réelle du ménage, etc.)
- Enquêtes ciblées et approfondies (soupçon de trafic de voitures, de travail au noir, etc.)
- Pas d'enquêtes secrètes. La police est alertée dans les cas de comportement criminel (crime organisé, activités dans plusieurs cantons, à l'étranger, etc.).

Volume prévu:

15-20 mandats

